

RELEVER LES DÉFIS DE L'ÉNERGIE CITOYENNE EN FRANCE

Note d'information, mars 2024



DÉFIS



RECOMMANDATIONS



Concurrence inégale dans les procédures d'appel d'offres

Les projets portés ou co-portés par les communautés énergétiques sont généralement moins compétitifs que les projets développés par les acteurs traditionnels du marché. Les projets portés par les communautés d'énergie renouvelable (CER) ont donc moins de chances de remporter une procédure d'appel d'offres classique.



Le gouvernement devrait étudier des systèmes de "guichet ouvert" – qui permettent aux communautés de soumettre des projets d'énergie renouvelable sans mise en concurrence – en augmentant les seuils des projets éligibles à ces guichets ouverts, comme les lignes directrices pour les aides d'État le permettent (pour les projets portés par les communautés énergétiques : 6MWc pour le solaire et 18MW pour l'éolien).



Mécanisme complexe pour récompenser les initiatives citoyennes dans les procédures d'appel d'offres

Bien que les appels d'offres ne soient souvent pas adaptés aux spécificités des communautés d'énergie renouvelable, les autorités publiques pouvaient favoriser les CER en adoptant un bonus pour les projets menés par les citoyens et/ou les projets à caractère local. Malheureusement, l'administration française a récemment réformé cette approche de "bonus participatif" et le mécanisme actuel est trop compliqué pour être mis en œuvre au quotidien (notation).



Le gouvernement français devrait revoir la récente réforme du « bonus participatif » afin de la rendre plus accessible aux CER.





Accès difficile aux programmes de soutien

Depuis 2021, les projets de production d'énergie renouvelable ne peuvent plus bénéficier à la fois des régimes d'aide locaux et nationaux. Ce cumul s'est toutefois avéré crucial pour certains projets portés par les communautés énergétiques, en particulier dans le nord de la France où les projets solaires photovoltaïques tendent à être moins viables économiquement.



Le cumul des régimes d'aide locaux et nationaux devrait être de nouveau autorisé par la législation nationale.



Les PPA sont un défi pour les petits acteurs

Outre les régimes d'aide publique, les contrats de gré à gré (Power Purchase Agreements) pourraient également constituer un moyen indirect de soutenir les projets citoyens. Cependant, les PPA en France sont principalement utilisés par les grands acteurs du marché et il reste difficile pour les petits fournisseurs et les fournisseurs coopératifs d'obtenir des contrats à long terme à même de leur fournir un flux de revenus stable sur une période plus longue.

Pour l'heure, les banques sont réticentes à l'idée de financer les projets ENR si l'acheteur de la production est un acteur privé (a fortiori de petite taille) et non une entité publique.



La mise en œuvre d'un mécanisme de garantie soutenu par l'État et destiné aux CER et aux petits acteurs du marché afin de faciliter leur accès aux PPA, comme le prévoit la réforme européenne du marché de l'électricité de 2023, devrait permettre de relever ce défi.



À PROPOS DU PROJET

L'action collective durable des citoyens pour une Europe locale (SCCALE pour Sustainable and Citizen Collective Action for a Local Europe) 203050 vise à rapprocher l'Europe de ses citoyens en encourageant la création de communautés énergétiques, et en tirant pleinement parti du cadre juridique favorable de l'UE en matière d'énergie citoyenne.

Pour plus d'informations, visitez

